

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du Mardi 20 octobre 2020**  
**P.V. n° 9**

**Le Président :** M. Gérard IVORA

**Le secrétaire :** M. André ABLARD

**Présents :** MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO - Albert DI-RE

## ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCE

- LIGUE MEDITERRANEE du 13 octobre 2020 : Convention F.A.F.A de Signes : pris note.
- MAIRIE de CARQUEIRANNE du 15 octobre 2020 : Travaux stade Riquier : noté.
- MAIRIE de HYERES du 15 octobre 2020 : Classement du stade Perruc : pris note.
- MAIRIE de DRAGUIGNAN du 16 octobre 2020 : Classement du gymnase Carbonnel : noté.
- LIGUE MEDITERRANEE du 19 octobre 2020 : Dossiers F.A.F.A de Signes : pris note.

## COURRIERS ENVOYES

- MAIRIE de SIGNES les 13 & 19 octobre 2020 : Convention et dossiers F.A.F.A.
- MAIRIE de HYERES le 15 octobre 2020 : Classement du stade Perruc.
- MAIRIE de DRAGUIGNAN le 19 octobre 2020 : Classement du gymnase Carbonnel.
- MAIRIE de CARQUEIRANNE le 19 octobre 2020 : Travaux stade Riquier.

## CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion*  
*Mardi 27 octobre 2020*

**Le Président :** Gérard IVORA  
**Le Secrétaire :** André ABLARD